

En bref...

Villages fleuris: La Chaussée a reçu un prix d'encouragement de 300 euros pour l'opération "Villages Fleuris" de l'été 2014,

Événement rare: Samedi dernier 4 avril, des cigognes ont fait escale à La Chaussée. Elles se sont posées dans un champ à la sortie du village direction St Jean de Sauves.

ACTIVITES

Amicale des Trois Villages

La **cérémonie du 8 mai** aura lieu cette année le 8 mai, et c'est l'Amicale des Trois Villages qui aura la charge de cette animation - en dehors de la cérémonie officielle. L'anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale aura lieu le vendredi 8 mai selon les horaires suivants:

- 10h00 intension de prières en l'église de La Chaussée
- 11h00 dépôt de gerbe au monument aux morts
- 11h30 vin d'honneur
- à partir de 12h15, repas à la salle des fêtes, sur réservation préalable selon les modalités définies dans le coupon qui sera distribué prochainement.

Poterie L'association Détente & Loisirs organise une exposition de poterie le 10 mai à la salle des fêtes.

Un projet de **vide-grenier** début septembre est actuellement à l'étude.

Tournoi des six nations de rugby

Les retransmissions des matches du tournoi des six nations dans lesquels était engagé le XV tricolore ont connu une timide participation. Souhaitons que la coupe du monde qui se déroulera cet automne connaîtra une affluence plus importante.

Un peu d'histoire....

Extrait du conseil municipal, en session extraordinaire du 1^{er} août 1898:

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet de la Vienne en date du 26 juillet dernier par laquelle le Conseil Municipal est mis en demeure de déclarer s'il entend que son école mixte continue à être dirigée par un instituteur ou si, au contraire, il consent à ce qu'une institutrice y soit nommée conformément à l'article 6 de la loi du 30 (illisible) 1886.

Le Conseil Municipal, après lecture de cette lettre, déclare qu'il s'oppose formellement à ce que l'école mixte de La Chaussée soit dirigée par une institutrice.....



UN BRIN DE CHAUSSEE

Numéro 7 – Mars 2015

édité par nos soins



Le mot du Maire

Depuis notre dernier numéro, les prévisions pour 2015 vont bon train et nombre de dossiers sont à l'étude.

Nous avons voté le nouveau budget primitif 2015 ainsi que le budget de la commission communale d'action sociale et nous avons dû tenir compte d'un certain nombre d'inconnues, dont notamment la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. Notre programme travaux est pratiquement bouclé mais nous ne pouvons rien entreprendre tant que notre budget n'est pas fixé totalement.

Quelques subventions habituelles ont cependant été accordées, sachant qu'il faut être extrêmement prudent puisque la dotation d'état va se réduire trois années de suite. J'avais dit aux vœux que 2015 sera une année compliquée, c'est déjà le cas.

Nous avons malgré tout arrêté un certain nombre de décisions :

- renouvellement du tracteur tondeuse, bien fatigué (10 ans et 1 000 heures de travail), qui nécessite tant de frais de remise en état qu'il vaut mieux investir dans du matériel neuf
- installation d'un éclairage dans le passage entre l'église et la mairie
- travaux de voirie et d'évacuation de points de retenue d'eau
- installation de points d'éclairage public à Sarçalé
- un règlement intérieur du cimetière est également à l'étude qui permettra d'éviter quelques dérives

L'ordre des priorités sera défini dès que nous aurons les précisions demandées sur les différents devis.

Mot qui fâche mais qui a son importance: **IMPÔTS**

Dans sa réunion préparatoire à l'élaboration du budget, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'augmenter la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti de 1%. Cette augmentation minimum permettra, lorsque les dotations seront au plus bas, de ne pas augmenter de façon brutale et subite les taxes et impôts dont les ménages souffrent déjà cruellement. Ceci étant, nous sommes largement en dessous de la moyenne départementale et nos impôts sont à peine à 50% de notre potentiel fiscal.

Pour ce qui est du reste, la vie de notre village s'écoule tranquillement et sereinement. Bonne lecture de ce nouveau numéro. Bien cordialement,

Alain LEGRAND

Voisins vigilants

Si vous remarquez quelque chose qui vous paraît anormal, inconnus qui sonnent aux portes ou véhicules qui sillonnent anormalement les rues, comportements suspects ou « bizarres », n'hésitez pas à relever les renseignements qui pourraient être utiles (signalements, plaques minéralogiques etc.) et à en faire part à la brigade de Gendarmerie de Saint Jean de Sauves. Ce qui vous paraît anodin peut être capital pour résoudre une enquête et rendre ainsi service à des victimes. La solidarité entre voisins est essentielle.

Cérémonies au monument aux morts

Pour permettre la solennité due aux cérémonies qui se déroulent au monument aux morts, la circulation sera désormais interdite dans les rues de la Voie Romaine et des Iris, le temps strictement nécessaire aux moments de recueillement qui accompagnent le dépôt de gerbe. Il est effet particulièrement désagréable de constater la circulation, au beau milieu de l'assistance, de véhicules parfois bruyants, pendant les honneurs dus à ceux qui ont perdu la vie pour notre liberté. Une déviation (barrières) sera mise en place.

Chiens errants

De trop nombreux animaux domestiques et particulièrement des chiens errent dans les rues de la commune. Sachez que la municipalité a obligation d'assurer la sécurité des habitants en les protégeant notamment contre les animaux errants. L'absence d'identification immédiate entraînera de manière systématique l'intervention d'une société spécialisée dans la capture, et les frais ainsi occasionnés seront à la charge des propriétaires de ces animaux.

Si toutefois votre chien s'est échappé, deux contacts à aviser : la mairie et la gendarmerie 24h/24, pour éviter le placement en fourrière des animaux trouvés.

Bruits

A nouveau, des différends de voisinage se font jour à propos de bruits domestiques.

L'arrêté préfectoral du 19 juin 2007 fixe les conditions réglementaires des bruits domestiques. Dans son article 8, il précise les horaires pendant lesquels l'utilisation d'outils ou d'appareils destinés au bricolage ou jardinage sont autorisés, à savoir :

- du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Le non-respect de ces horaires peut entraîner, sur plainte, l'intervention des militaires de la Gendarmerie Nationale qui dresseront alors procès-verbal (contravention de 3^{ème} classe: 68 euros pouvant être majorée à 180 euros)

Le maire invite donc chacun des habitants à faire preuve de responsabilité et de discernement pour ne pas avoir à en arriver à cette désagréable extrémité.

Infos pratiques

Depuis le 1^{er} mars, la **boutique SNCF** de Loudun a fermé ses portes. Consciente de l'importance que ce service apportait aux usagers, la ville de Loudun a décidé de reprendre cette activité dans les mêmes conditions que la SNCF. Les horaires d'ouverture: du mardi au samedi, 10h00/12h00 et 14h30/18h00.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Vienne offre les services gratuits d'un **architecte** d'état pour conseiller et accompagner les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvre dans leurs projets, avant le dépôt des dossiers en mairie. Ce service est entièrement gratuit.

Prendre rendez-vous préalablement au 05 49 21 04 10.

Le syndicat "Eaux de Vienne" va procéder au **nettoyage du château d'eau** de Leugny, sur la commune de Saint Jean de Sauves, le 15 avril prochain. Il ne devrait pas y avoir de perturbation sur la distribution aux abonnés, tout au plus une petite baisse temporaire de pression.

L'appareil téléphonique de la **cabine** du même nom a été démonté, la carcasse devrait être enlevée dans les semaines qui viennent.

Un nouvel habitant de La Chaussée s'est établi à son compte et exerce le commerce ambulancier de **pizzas**. Vous pourrez le trouver sur Loudun, Mirebeau et Angliers. N'hésitez pas à lui rendre visite. Contact : 06 47 15 65 75

Le premier et unique tour des **élections départementales** pour notre canton a connu une participation des électeurs de La Chaussée sensiblement identique à la moyenne nationale (52%).

Même si cette moyenne est supérieure aux estimations annoncées avant le scrutin, on ne peut que regretter le désintéressement des urnes, quelles qu'en soient les raisons. Tant et tant de citoyens à travers le monde rêvent, en vain, de pouvoir donner leur avis pour choisir leurs dirigeants.

Syndicat "Eaux de Vienne": C'est le nouveau nom du syndicat départemental regroupant, depuis le 1^{er} janvier 2015, tous les syndicats, SIVEER compris, et qui a désormais en charge toutes les composantes de distribution d'eau et d'assainissement collectif et non collectif.

A ce sujet se tiendra le 15 avril, à la salle des fêtes, une **réunion importante d'information** pour les abonnés disposant d'une installation **d'assainissement** non conforme, qui devront se mettre aux normes rapidement. Ils seront informés individuellement par lettre.

Le maire et les adjoints sont à votre entière disposition sur simple rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.